

Décision

Générale

colonial

Décision n° 583 31/05/1952

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire de Mlle Razafiarisoa (Charlotte) est fixée mensuellement à vingt-quatre mille cinq cents francs (24.500 fr.) pour compter du 1er janvier 1952.